

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU SEANCE DU
LUNDI 6 FEVRIER 2023**

L'an 2023, le 06 février à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER.

Présents : Franck MODE, Thierry CHARPENTIER, Françoise MOREAU, Nathalie COUTIER, Maud DEMIÈRE, Ludovic JANNETTA, Valérie PAYELLE, Didier PETIT, Claire PHILIPPOT, Jean-Guy PONSIN, Aurélie RODEZ, Vanessa NOIZET.

Absents : Madame Sabine HUGUET.

Excusés : Monsieur Frédéric DEFOSSÉ, Monsieur Jean-Luc ROUSSINET.

Pouvoirs : Frédéric DEFOSSÉ À Jean-Guy PONSIN, Jean-Luc ROUSSINET À Maud DEMIÈRE.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie RODEZ

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Passant à l'ordre du jour

**REQUALIFICATION DE LA PLACE BARANCOURT ET DE LA TRAVERSE RD19 – RUE DE BOUZY :
DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT**

Madame le Maire rappelle que Cette opération de requalification de la Place Barancourt est la conséquence du projet porté par la maison KRUG (création d'un nouveau centre viticole de 300 cuves sur près de 10 000 m²)

L'objectif principal de ce projet est de proposer un aménagement sur un secteur prédéfini en tenant compte, d'une part, du PAVE approuvé en décembre 2013 et, d'autre part, des principes arrêtés par la commune :

Pour l'accès à la parcelle 819 (KRUG), il a été considéré que deux poids lourds y accédaient simultanément ;

Les voies de circulation, et notamment les accès à la place devront permettre la bonne circulation des véhicules légers et des poids lourds. La place ne sera accessible que depuis une voie d'accès. Le second accès (face au boulevard des Bermonts) sera fermé par des plots ;

Les aménagements proposés réguleront le trafic sur la route départementale 19 ;

La place devra compter environ 25 places de stationnement, dont 1 place PMR et plusieurs bornes de recharge pour les véhicules électriques. Elles seront mises à disposition des riverains et des touristes ;

La place continuera d'accueillir la fête patronale, qui a lieu au mois de JUILLET.

A ce titre, des travaux liés à la sécurité routière, à la mise en accessibilité de la voirie, de plantation de grands arbres... sont entrepris. Des demandes de subventions sont donc à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil départemental et de tout autre subventionneur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme de l'opération

Après en avoir délibéré :

CONFIRME sa décision de réaliser l'opération « Requalification de la place Barancourt »

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération d'un montant total de 1 149 818,84 HT

DÉCIDE DE SOLLICITER des subventions aussi élevées que possible pour la réalisation de cette opération au titre de la DETR et du département de la Marne selon la répartition détaillée dans le plan de financement joint à la présente délibération.

DECIDE D'ASSURER le financement du solde de l'opération par ses moyens propres et par recours à l'emprunt
DECIDE D'INSCRIRE cette dépense au budget.

AUTORISE Madame le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir éventuellement engager le projet avant l'obtention des arrêtés de subvention dès que le dossier sera réputé complet

AUTORISE, Madame le Maire, à engager l'ensemble des démarches liées à l'opération et à signer toutes pièces afférentes à la présente opération.

COMMUNE D'AMBONNAY

Requalification de la place Barancourt et de la traverse R19 – Rue de Bouzy

Cout total des travaux (H.T.)		999 842,57 €
Cout total des études (H.T.)	15,00%	149 976,37 €
Cout total de l'opération (H.T.)		1 149 818,84 €
T.V.A.	20,00%	229 963,77 €
Cout total de l'opération (T.T.C.)		1 379 782,61 €

Subventions attendues :	70 606,45 €
Participation CCGVM au titre de ses compétences :	399 622,55 €
Participation du Département au titre de ses compétences :	203 763,63 €
Solde : COMMUNE, financement assuré de la manière suivante :	
· Autofinancement (fonds propres et emprunt) :	475 826,22 €

PLAN DE FINANCEMENT			
	Base subventionnable	Taux	Aide attendue
DETR - Axe 3 - Sécurité routières, accessibilité, Plantation de grands arbres	266 232,25 €	20%	53 246,45 €
Union Européenne	0,00 €	0 %	0,00 €
Région : Grand EST	0,00 €	0 %	0,00 €
Département (Aide Traverse)	86 800,00 €	20 %	17 360,00 €
Autres financements publics : Participation Département au titre de ses compétences (Chaussée RD19)	203 763,63 €	100 %	203 763,63 €
Autres financements publics : Participation CCGVM au titre de ses compétences (Réseaux)	399 622,55 €	100 %	399 622,55 €
FCTVA	0,00 €	0%	0,00 €
Total des subventions publiques			673 992,62 €
soit en % du projet HT	1 149 818,84 €		58 ,62 %

Reste à financer	475 826,22 €
Ligne de trésorerie	0,00 €
Coût de la ligne de trésorerie	0,00 €
Emprunt	450 000,00 €
Durée	20
Annuité	30 000,00 €
dont part capital	400 000,00 €
part intérêt	150 000,00 €

VENTE DE LA MAISON 20 BOULEVARD DES FOSSES DE RONDE.

- Vu la décision de vendre la maison située 20 boulevard des fossés de ronde appartenant à la commune,
- Vu la délibération n° 2021-61 en date du 29/11/2021 actant cette décision de vente au profit de Mr HAVEZ John au prix de 85 000 euros,
- Vu la décision de Mr HAVEZ de ne plus se porter acquéreur de cette maison,
- Vu la proposition de Mr Anthony BALOURDET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de vendre cette habitation
A Mr Anthony BALOURDET au prix de 85 000 euros

AUTORISE

Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

- Vu que la commune d'Ambonnay possède un cimetière,
- Vu que pour la bonne tenue de ce dernier il est nécessaire d'actualiser le règlement du cimetière,

L'adjointe donne lecture du projet de règlement à l'assemblée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE ce règlement.

DISSOLUTION DU C.C.A.S.

-Vu que l'existence d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de dissoudre le Centre Communal d'Actions Sociales

Nathalie COUTIER :

La commune de Isse doit refaire les accotements de la RD entre cette dernière et Ambonnay pour la portion qui se trouve sur son territoire. Il serait judicieux de faire effectuer les travaux pour la portion qui est sur notre territoire en même temps

Une réflexion est menée pour mettre en place un dispositif afin d'empêcher les camions d'empiéter sur l'accotement et les massifs sur la rue de Vaudemange.

Le chemin donnant rue du clos nécessite une remise en état. Un devis doit être demandé en association avec l'ASA .

Une grue va être installée à compter du 14 février pour les travaux réalisés par la coopérative d'Ambonnay.

Celle-ci demande à acquérir une parcelle de 42 m2 sur laquelle se trouve actuellement leur projet. Le conseil municipal est d'accord sur le principe d'une vente.

La fusion des deux entités de l'école en une seule à la prochaine rentrée a été actée par un conseil d'école extraordinaire.

Le développement de la ZA est à l'étude entre la commune et la communauté de communes.

Plusieurs personnes ont remercié la commune pour les colis distribués en fin d'année aux anciens.

Il a été signalé à Plurial Novilla que la structure métallique reliant les 3 et 5 boulevard des fossés de ronde présente une forte corrosion.

Le 7 février a lieu la soirée partenaire du 4L Trophy.

La 205 participant au Nomad Way stationnera sur la place de la mairie le 9 ou 10 février 2023.

Valérie PAYELLE :

La plantation des haies aura lieu le jeudi 9 février.

Envisage des décorations pour Pâques près des écoles et de la maison de l'enfance.

Ludovic JANNETTA :

Présence de trous dans la chaussée à reboucher rue des Templiers, au bout de la rue de Champagne....

Franck MODE :

Contact a été pris auprès du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims pour relancer le projet sur le terrain des Terres Jaunes appartenant à la commune.

Un rappel va être fait au club de foot concernant la gestion du chauffage des vestiaires.

Thierry CHARPENTIER :

Le concert de musique en champagne aura lieu à Ambonnay le 23 août. Il y aura sur la période du 23 au 30 août 6 concerts. 11 groupes ont été proposés, celui retenu par Ambonnay est Léon Pas Quintet.

Jean-Guy PONSIN :

Le lot 7 revêtement de façade du marché concernant la rénovation de la maison tiers lieu a été attribué à l'entreprise SOCHAMPS. Les travaux débuteront fin février.

Les panneaux photovoltaïques sont en cours d'installation sur les salles du pôle socio-culturel.

Vanessa NOIZET :

Arrivée d'un nouveau pompier au corps d'Ambonnay.

Nouveau Flash Info prévu fin mars.

Françoise MOREAU et Maud DEMIERE :

La distribution des dessins faits par les enfants de l'école pour les anciens a eu lieu fin janvier ainsi que la distribution des boîtes pour les documents de secours.

Aurélie RODEZ :

Doit recontacter Marco VRD pour le programme 2023 des entrées de propriétés.

Certaines inscriptions faites par Sotralinox sur les totems se décollent.

Un nouveau devis va être demandé pour l'installation des murets de pierres aux entrées du village.

La MJC refait le point pour les activités qu'elle compte organiser à la rentrée de septembre.

Claire PHILIPPOT :

Fait part de la demande de l'école pour un achat de 3 ordinateurs.

La bibliothèque compte 68 adhérents dont 37 actifs, qui ont emprunté 1033 livres en 2022.

Lors du conseil d'administration de l'Association des Coccinelles, plusieurs démissions ont été annoncées. Le devenir de l'Association interroge. De nouveaux bénévoles permettraient de poursuivre les activités de l'Association.